INSTITUTION

Du renouveau au conseil communautaire de la Riviera du Levant

Publié le 17 novembre 2022

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant accueille chaleureusement le nouveau vice-président de l'établissement public, Francs BAPTISTE, élu à l'occasion du conseil communautaire de ce lundi 14 novembre mis en suspension et repris le 15 novembre. Au cours de son discours introductif, un appel à l'apaisement a été lancé à l'ensemble des conseillers communautaires. La priorité aujourd'hui est de mettre en œuvre le programme innovant et audacieux construit pour bâtir un espace communautaire où il fait bon vivre.
Avant de débattre sur l'ordre du jour, une minute de silence a été observée pour se recueillir en la mémoire de Jean-Philippe Kalala OMOTUNDE, éminent chercheur qui a su redonner sa place aux noirs dans l'histoire de l'Humanité. Les élus communautaires ont ensuite débattu et voté sur les points inscrits à l'ordre du jour, au nombre desquels figurent :

Installation de la Conférence des Maires

Cette Conférence des Maires est présidée par le Président de l'intercommunalité et comprend en outre, les Maires des communes membres. Elle se réunit à l'initiative du Président, sur un ordre du jour déterminé. Conformément à l'article L5211-11-3 du CGCT, cette instance peut également être convoquée dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.
La Conférence des Maires est une instance de débat qui acte sur les projets et actes à venir et dispose d'attributions strictement consultatives. Elle participe aussi à la construction d'un consensus en vue de l'adoption de décisions politiques. Elle est installée suite à **l'élection du nouveau maire de Sainte-Anne, Francs BAPTISTE**, élu le 10 septembre dernier.

Désignation des représentants de la CARL à l'Établissement Public Foncier (EPF)
Par délibération datée du 2 décembre 2021, la CARL a sollicité son adhésion à l'EPF de Guadeloupe. Après un avis favorable de l'assemblée générale de l'établissement, le Conseil communautaire doit désigner ses représentants au sein de l'EPF. Pour rappel, la structure accompagne les collectivités dans la définition de leur stratégie et maîtrise foncière, ainsi que dans le portage financier des acquisitions foncières.

- 2 délégués titulaires : **Liliane MONTOUT et Yves QUIQUEREZ**
- 2 délégués suppléants : **Bernard PANCREL et Nanouchka LOUIS**

Désignation des représentants de la CARL au Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

Dans le cadre de la révision de ce document de planification à dimension régionale, le Conseil Communautaire de la Riviera du Levant est invité, comme toutes les collectivités et établissements publics du territoire, à désigner son représentant ainsi que son suppléant au sein de la Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional susmentionnée. Le SAR fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, d'économies d'énergie, de qualité de l'air, de valorisation du potentiel d'énergies renouvelables, de mise en valeur
du territoire et de protection de l'environnement.

- 1 élu titulaire : **Olivia RAMOUTAR**

● 1 élu suppléant : **Emmery BEAUPERTHUY**

Election d'un nouveau vice-président de la CARL et élection d'un nouveau membre du bureau communautaire

Considérant l'abrogation de la délégation de fonctions et de signature consentie à Madame **Wennie Youna MOLIA**, 8ème Vice-Présidente de la CARL et de Monsieur **Patrice PIERRE-JUSTIN**, Membre du Bureau de la CARL, de la décision du conseil communautaire de ne pas maintenir ces élus dans leur fonction et des évolutions souhaitées au niveau de la gouvernance politique des compétences de la CARL, deux élections ont eu lieu au cours du conseil.

● **Francs BAPTISTE**, élu, vice-président de la CARL à 26 suffrages exprimés
● **Mariane GRANDISSON**, élue, membre du bureau communautaire à 25 suffrages exprimés

Création et modification des commissions intercommunales de la CARL

Le Conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art.L2121-22 du CGCT) soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont composées de conseillers communautaires. Il appartient au conseil communautaire de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Au total, il est proposé 12 commissions intercommunales, composée chacune de 9 membres maximum :

1. Vie institutionnelle et administration générale | Vice-Président : **Francs BAPTISTE**
2. Aménagement de l'espace communautaire | Vice-Président : **Loïc TONTON**
3. Développement économique | Vice-Président : **Bernard PANCREL**
4. Développement touristique | Vice-Présidente : **Olivia RAMOUTAR**
5. Culture et patrimoine | Vice-Président : **Jacques KANCEL**
6. Transition écologique et énergétique | Vice-Présidente : **Nanouchka LOUIS**
7. Affaires Sociales et insertion | Vice-Présidente : **Nicole SINIVASSIN**
8. Stratégie financière | Vice-Président : **Guy BACLET**
9. Animation et vie associative | Vice-Président : **Richard ALBERT**
10. Développement humain et égalité Femme / Homme | Vice-Présidente : **Nadia CÉLINI**
11. Innovation et numérique | Vice-Présidente : **Mélila PHOUDIAH**
12. Grand et petit cycle de l'eau | Vice-Présidente : **Myriam BROSIUS**

LA RIVIERA DU LEVANT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER/SAINTE-ANNE/SAINT-FRANÇOIS/LA DÉSIRADE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT
93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :
lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00